FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	645
Moto-Club	MC MAS RILLIER
N° d'affiliation	C1024
Date	SAMEDI 15 JUIN 2019
Lieu	LE MAS RILLIER
Organisateur technique	VINCENT ANDRE
E-mail	nini.vince@hotmail.fr
Téléphone	06 18 48 85 80

11 MARS 2019

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BERNARD MICHEL	Licence : 003604
Président du Jury ou Arbitre*	CASSIN JEROME	Licence : 062806
Membre du Jury	COMAS CHRISTOPHE	Licence : 007077
Membre du Jury	MICOLLET SANDRINE	Licence : 046553
Commissaire technique responsable	GIROUD CAROLE	Licence : 196135
Responsable du chronométrage	SEHIER HELENE	Licence : 065726

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
65	7	12	CLASSE 1	35€
85	9	15	CLASSE 1	35€
MX2	15	+	CLASSE 2	45€
MX1	15	+	CLASSE 3/4	45€
VETERANS	38	+	CLASSE 2 A 4	45€

Engagement :

Site Internet ---- engage sport

Contact ---------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 35 à 45

Caution : 0

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **MATTON**
Nombre de secouristes **10**
Hôpital le plus proche ..... **RILLIEUX**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) **10MIN**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... **CHEMIN DES VARINES**
Adresse ..... **01700 MIRIBEL/ LE MAS RILLIER**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	48
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1650M**
Largeur minimum de la piste **4M**
Largeur de la grille **38M**
Longueur de la ligne droite de départ **90M**
Nombre d'OCP* **19**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 8/03/2019	Date : 12 MARS 2019	Date :
	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL:04 75 55 22 50	Numéro :

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	645
Moto-Club	MC MAS RILLIER
N° d'affiliation	C1024
Date	SAMEDI 15 JUIN 2019
Lieu	LE MAS RILLIER
Organisateur technique	VINCENT ANDRE
E-mail	nini.vince@hotmail.fr
Téléphone	06 18 48 85 80

11 MARS 2019

CDF NATIONAL MX1 / MX2

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BERNARD MICHEL	Licence : 003604
Délégué FFM (Président du Jury)	CASSIN JEROME	Licence : 062806
Membre du Jury	COMAS CHRISTOPHE	Licence : 007077
Membre du Jury	MICOLLET SANDRINE	Licence : 046553
Commissaire technique responsable	GIROUD CAROLE	Licence : 196135
Responsable du chronométrage	SEHIER HELENE	Licence : 065726

Article 3 Catégories & Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

☐ **National MX1***

Age ---------- 15 ans minimum
Licences ------- NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée------- Classes 3 & 4
Plaques -------- Numéro noir sur fond blanc

☑ **National MX2**

Age ---------- 13 ans minimum en 125cc 2T
15 ans minimum en 250cc 4T
Licences -------- NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée ------- Classe 2
Plaques -------- Numéro blanc sur fond noir

* *Les pilotes devront opter pour une classe lors de la première épreuve de classement et n'auront plus la possibilité d'en changer dans la suite du Championnat.*

En cas de changement de machine entre les manches, le pilote devra repartir avec une machine de la même classe que celle choisie à la manche précédente.

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	100 €	11ème	67 €	16ème	55 €
2ème	140 €	7ème	90 €	12ème	65 €	17ème	52 €
3ème	130 €	8ème	82 €	13ème	63 €	18ème	50 €
4ème	120 €	9ème	76 €	14ème	60 €	19ème	47 €
5ème	110 €	10ème	70 €	15ème	58 €	20ème	45 €

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... **MATTON**
Nombre de secouristes **10**
Hôpital le plus proche ..... **RILLIEUX**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) ..... **10 MIN**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... **CHEMIN DES VARINES**
Adresse ..... **01700 MIRIBEL / LE MAS RILLIER**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **48**
En manche : **45**

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1650M**
Largeur minimum de la piste **4M**
Largeur de la grille **38M**
Longueur de la ligne droite de départ **90M**
Nombre d'OCP* **19**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 8/03/2019	Date : 12 MARS 2019	Date :
		Numéro : 19/0279

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL.:04 75 55 22 50

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 645
Moto-Club — MC Mas-Rillier
N° d'affiliation — C1024
Date — Samedi 15 juin 2019
Lieu — Mas-Rillier
Organisateur technique - Vincent ANDRE
E-mail — nini.vince@hotmail.fr
Téléphone — 06 18 48 85 80

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date — Samedi 15 juin 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
08H00	12H00	**Contrôles administratifs**	LIGUE	
08H00	12H00	**Contrôles techniques**	LIGUE	
08H00	13H30	**Contrôles administratifs**	CF MX2	
08H00	13H30	**Contrôles techniques**	CF MX2	
13H45	14H00	**Essais Libres**	65/85CC	15 Minutes
14H05	14H20	**Essais Libres**	OPEN MX1/MX2	15 Minutes
14H25	14H40	**Essais Libres**	VETERANS	15 Minutes
14H45	14H50	**Test de départs**	CF MX2	5 Minutes
14H55	15H15	**Essais Libres**	CF MX2	20 Minutes
		Entracte		
15H40	15H55	**Essais Chronométrés**	65/85CC	15 Minutes
16H00	16H15	**Essais Chronométrés**	OPEN MX1/MX2	15 Minutes
16H20	16H35	**Essais Chronométrés**	VETERANS	15 Minutes
16H40	17H00	**Essais Chronométrés**	CF MX2	20 Minutes
		Entracte		
17H30	17H50	**Manche I**	65/85CC	15 Minutes+1T
17H55	18H15	**Manche I**	OPEN MX1/MX2	15 Minutes+1T
18H20	18H40	**Manche I**	VETERANS	15 Minutes+1T
18H45	18H55	**Tour de reconnaissance**	CF MX2	
19H00	19H30	**Manche I**	CF MX2	25 Minutes+1T
		PAUSE REPAS		
21H05	21H25	**Manche 2**	65/85CC	15 Minutes+1T
21H30	21H50	**Manche 2**	OPEN MX1/MX2	15 Minutes+1T
21H55	22H15	**Manche 2**	VETERANS	15 Minutes+1T
22H20	22H30	**Tour de reconnaissance**	CF MX2	

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— Samedi 15 juin 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
22H35	23H05	**Manche 2**	CF MX2	25 Minutes+1T
23H20		**Remise des Prix**		
23H30		**Réunion du Jury**		
23H45		**Fin**		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org